

# PORT DU MASQUE DANS LES MILIEUX DE SOINS ET DE VIE



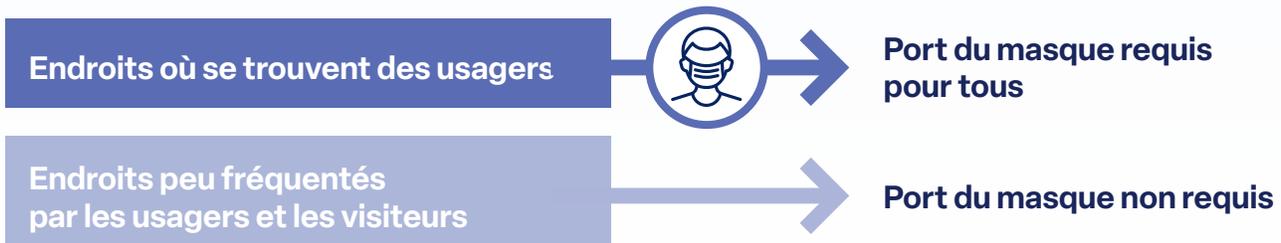
Les consignes sont maintenant déterminées  
par les établissements de la santé et des services sociaux  
en fonction :

- de l'épidémiologie locale;
- de circonstances particulières;
- des recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ).

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS DE L'INSPQ

### Milieus de soins de courte durée et de réadaptation

(Centres hospitaliers incluant les milieux de réadaptation en santé physique, déficience physique ou réadaptation modérée)



### Milieus de soins de longue durée

(CHSLD, MDA MA, RI-SAPA, unités de soins en RPA)



Les établissements **peuvent prendre la décision d'instaurer le port du masque** en prévention, selon l'épidémiologie locale ou certaines circonstances particulières.